

CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 PRINTEMPS – Q2

Date : **du vendredi 23 mars au dimanche 25 mars 2018**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **TOURS**

Engagements extranat du lundi 12 mars au lundi 19 mars 2018

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 23 mars		Samedi 24 mars		Dimanche 25 mars	
Ouverture des portes	7 h 30	15 h 00	7 h 30	15 h 00	7 h 30	13h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 30	9 h 00	16 h 30	9 h 00	15 h 00
Type d'épreuve	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*
Épreuves	100 PAPILLON D	1500 NL M*	200 DOS D	1500 NL D*	100 PAPILLON M	800 NL D*
	200 PAPILLON M	100 PAPILLON D	200 DOS M	800 NL M*	200 PAPILLON D	100 PAPILLON M
	400 NL D	200 PAPILLON M	50 PAPILLON D	200 DOS D	400 NL M	200 PAPILLON D
	200 4 N M	400 NL Dames	50 PAPILLON M	200 DOS M	200 4N D	400 NL M
	50 DOS D	200 4 N M	400 4N D	50 PAPILLON D	50 DOS M	200 4N D
	100 DOS M	50 DOS D	400 4N M	50 PAPILLON M	100 DOS D	50 DOS M
	200 BRASSE D	100 DOS M	200 NL Dames	400 4N D	200 BRASSE M	100 DOS D
	100 BRASSE M	200 BRASSE D	200 NL M	400 4N M	100 BRASSE D	200 BRASSE M
	50 NL D	100 BRASSE M	50 BRASSE D	200 NL D	50 NL M	100 BRASSE D
	100 NL M	50 NL D	50 BRASSE M	200 NL M	100 NL D	50 NL M
	1500 NL M	100 NL M	1500 NL D	50 BRASSE D	800 NL D	100 NL D
			800 NL M	50 BRASSE M		

QUALIFICATION :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs 15 ans et plus et des nageuses 14 ans et plus.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours de performance fédéral. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont qualifiés les nageurs ayant réalisé au cours de la saison 2016-2017 lors des compétitions de référence qualificatives ou lors des championnats régionaux bassin de 50m les critères de qualifications requis (temps + place) - (voir annuel règlement FFN 2017-2018).

Une liste des nageurs qualifiés sera publiée sur le site ExtraNat FFN huit jours après la date limite d'organisation les championnats régionaux bassin de 50m.

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Les séries seront nagées toutes catégories confondues avec finales A et B toutes catégories et finale C réservée aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non retenus en finale A ou B. les 800 et 1500 NL seront nagés séries lentes le matin et séries rapides l'après-midi (* 1, 2 ou 3 séries en fonction du nombre d'(engagés)..

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2. Pour les récompenses juniors, les finales A et B priment sur les finales C.

JURY :

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion).

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion